



Grainville la Teinturière

Délibérations prises en Conseil Municipal du 28 juin 2019

### **Décision Modificative Budgétaire N°01**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la décision budgétaire modificative suivante :

- |  |              |
|--|--------------|
| ▪ Article 615228 : Autres bâtiments                | - 7 000,00 € |
| ▪ Article 023 : Virement section investissement    | + 7 000,00 € |
| ▪ Article 2128-213 : Aménagement Parc Ange Gardien | + 7 000,00 € |
| ▪ Article 021 : Virement section fonctionnement    | + 7 000,00 € |

### **Subventions 2019**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer les subventions pour l'année 2019 comme annexées à la présente délibération.

### **Acquisition terrain consorts Raimbourg**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de création d'un lotissement en accession à la propriété, et expose au conseil municipal qu'une parcelle de terrain appartenant aux consorts Raimbourg, sis en notre Commune Chemin de la Côte est à vendre.

Le conseil municipal,

- vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,
- vu l'inscription au budget primitif 2019 du montant nécessaire à l'acquisition de celles-ci,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

- 1° - décide d'acquérir le parcelle section B numéro 162 de 1 h 02 a 48 appartenant aux consorts Raimbourg pour un montant de 140 000,00 euros,
- 2° - autorise Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à cette acquisition et à signer l'acte de vente chez Maître Didier Martzloff, notaire à Cany-Barville

### **Assurance – Sinistre bris de glace**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte le remboursement proposé par Groupama Centre Manche d'un montant de 396,30 euros pour le bris de glace sur le camion.